

# Les secrets inavoués de Glencore

**Public Eye**

 Déclaration de Berne



## Dissimulation prédatrice

Deux mois après les Paradise Papers, l'onde de choc provoquée s'est diluée dans le brouhaha de l'actualité mondiale. Et pourtant, les révélations du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) sur l'ampleur des pratiques fiscales iniques des multinationales et des ultra-riches auraient de quoi mobiliser des foules de contribuables en colère.

Alors que la concentration des richesses dans les mains d'une poignée de milliardaires défie l'entendement, les démocraties libérales continuent d'accepter – et surtout d'entretenir – un système qui prive les collectivités publiques de revenus essentiels. N'en déplaise aux avocats de la place qui se félicitent de la légalité de ces pratiques déloyales, l'opacité que prodigue l'industrie de la finance offshore permet aux entreprises peu scrupuleuses d'effectuer des transactions douteuses en toute quiétude. Parmi elles, Glencore, véritable géant des matières premières.

Les affaires troubles de la firme zougnoise en République démocratique du Congo (RDC), en particulier ses alliances avec le très controversé Dan Gertler, suscitent la critique depuis plusieurs années. Mais les Paradise Papers ont mis en lumière de nouveaux indices de malversation.

Dans un accord jusqu'ici tenu secret, Glencore a prêté 45 millions de dollars à l'homme d'affaires israélien qui, en contrepartie, a promis le succès des négociations menées avec des officiels congolais. Grâce à cette sulfureuse collaboration, Glencore a obtenu les droits d'exploitation de mines de cuivre et de cobalt très convoitées en RDC à un prix défiant toute concurrence. Comment la multinationale a-t-elle pu bénéficier d'un rabais de 445 millions de dollars – l'équivalent du budget annuel de l'éducation de ce pays, l'un des plus pauvres de la planète ?

Cette question centrale, Public Eye l'a adressée au Ministère public de la Confédération, par le biais d'une dénonciation pénale déposée le 19 décembre 2017. À notre sens, la justice suisse dispose désormais des éléments lui permettant de déterminer si Glencore a failli, en tant que société, à prévenir des comportements illicites. Aux autorités de poursuite pénale de corroborer ou de dissiper les soupçons qui planent.

*R. de Riedmatten*



Raphaël de Riedmatten

### Grâce à vous !

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres et donateurs.

**Si vous êtes déjà membre**, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

**Si vous n'êtes pas encore membre**, nous vous invitons à adhérer à Public Eye ou, pour en savoir plus sur notre travail, à commander gratuitement un abonnement à l'essai sur [www.publiceye.ch/membres](http://www.publiceye.ch/membres)

**Cotisation-abonnement**  
75 fr. par an / Membre-soutien 240 fr.

**Public Eye**

## Dossier : la Suisse et les Paradise Papers

Public Eye dénonce à la justice les activités de Glencore en RDC ▶ p. 4

Les Paradise Papers, la Suisse et les matières premières ▶ p. 10

L'optimisation fiscale des multinationales au cœur du système offshore ▶ p. 14

## Les chiens de garde de la démocratie

La célèbre professeure de journalisme new-yorkaise Anya Schriffrin fait partie du jury du prix d'investigation lancé à l'occasion de nos 50 ans. Dernier délai pour déposer un projet ! ▶ p. 16

## « Il est urgent d'augmenter les salaires »

Oskana Dutchak est allée à la rencontre de ces ouvrières ukrainiennes qui confectionnent nos vêtements pour un salaire de misère ▶ p. 20

### Le lobbying toxique de Syngenta

Quand Syngenta fait la promotion de pesticides interdits en Suisse avec le soutien des autorités ▶ p. 24

### Initiative pour des multinationales responsables

Après le rejet du contre-projet, rendez-vous devant les urnes ▶ p. 26

### Non à « No Billag »

Un oui à cette tentative de démantèlement du service public serait une catastrophe – aussi pour les ONG ▶ p. 27



Un employé de la raffinerie d'une mine de cuivre de Katanga. La société minière, détenue par Glencore, a obtenu les droits d'exploitation de gisements très convoités à des conditions défiant toute concurrence – mais à quel prix ?

# Public Eye dénonce à la justice les activités de Glencore en RDC



© S. Dawson/Bloomberg/Getty Images

En novembre dernier, les Paradise Papers ont montré comment le géant zougais des matières premières a obtenu un rabais significatif sur le prix d'entrée à payer pour exploiter des mines de cuivre et de cobalt très convoitées en République démocratique du Congo (RDC). À la manœuvre pour le compte de la société suisse : Dan Gertler, un homme d'affaires plutôt sulfureux. Pour Public Eye, il est temps que la justice helvétique clarifie la légalité des transactions menées dans le cadre de cette collaboration.

MARC GUÉNIAT

La presse et les ONG ont fait leur part du travail. Voilà plus de cinq ans qu'elles décortiquent la façon dont Glencore a obtenu, en République démocratique du Congo (RDC), le droit d'exploiter certaines des plus belles mines de cuivre et de cobalt au monde. En ligne de mire de ces dizaines de rapports et d'articles touffus : des interrogations persistantes sur l'association du géant suisse avec le sulfureux homme d'affaires israélien Dan Gertler, très proche des plus hautes sphères du pouvoir à Kinshasa

et réputé pour son aptitude à conclure des transactions défavorables aux caisses publiques. Au début du mois de novembre dernier, les Paradise Papers ont révélé de nouveaux éléments qui accentuent la nécessité de clarifier la situation sur le plan légal.

Il est temps que la justice confirme ou dissipe les soupçons de corruption qui entourent les activités menées par la firme zougaise dans l'un des pays les pauvres de la planète. C'est pourquoi Public Eye a déposé, le mardi



19 décembre, une dénonciation pénale auprès du Ministère public de la Confédération (MPC), l'invitant à investiguer au-delà des moyens que permet l'enquête journalistique.

### Un rabais sans explication

L'affaire débute en mars 2008. Au Congo, une commission officielle rend un rapport dans lequel elle préconise la révision de la totalité des titres miniers concédés, souvent à bas prix, à des investisseurs étrangers, peu avant les élections présidentielles de 2006, lors desquelles Joseph Kabila a été élu. Pour cette nation qui figure parmi les plus pauvres de la planète, le but est évident : obtenir davantage de revenus des minerais extraits de son sous-sol. Cette tâche revient à la Générale des carrières et des mines (Gécamines), la compagnie étatique qui attribue les licences, fixe le périmètre des concessions et récolte les redevances. S'agissant du cuivre, Gécamines exige aussi un « pas de porte », une sorte de prix à l'entrée établi en fonction des réserves disponibles : 35 dollars par tonne de métal rouge. Selon le Carter Center, auteur d'un rapport consacré à cette question, la formule « a le mérite de la simplicité ». Et elle s'applique, en principe, à tous. De fait, plus des trois quarts des détenteurs d'une licence minière ont payé leur pas de porte d'après ce mode de calcul.

---

**Il est temps que la justice confirme ou dissipe les soupçons de corruption qui entourent les activités menées par la firme zougaise dans l'un des pays les pauvres de la planète.**

---

Partenaires au sein de Katanga Mining, qui exploite les mines Kamoto et DCP, Glencore et Dan Gertler parviennent toutefois, en juillet 2009, à s'acquitter d'un prix quatre fois moindre, soit environ 8,5 dollars par tonne. Ou 140 millions de dollars au lieu des 585 demandés par Gécamines, ce qui représente une économie équivalente à un dixième du budget de la RDC de l'époque ou l'équivalent du budget consacré à l'éducation en 2010. Par quel prodige ? C'est la question centrale que Public Eye soumet aux autorités judiciaires helvétiques. Interpellée par les médias dans le cadre des Paradise Papers, Glencore a d'abord fourni des explications portant sur le montant des réserves de cuivre dont disposait Katanga. Lorsque ces justifications ont ensuite été réfutées par l'ONG Resources Matters, la firme suisse est toutefois demeurée muette.

### Une faveur à 45 millions

C'est durant les négociations avec Gécamines, qui s'étendent entre juillet 2008 et juillet 2009, que Glencore prend le contrôle de Katanga. Par le biais d'un prêt de

265 millions de dollars convertible en actions, la firme suisse renfloue ses mines congolaises, alors que celles-ci traversent des difficultés en raison de la crise financière. En conséquence, les autres actionnaires de Katanga voient de facto leur participation réduite à portion congrue, simplement parce qu'ils ne parviennent pas à participer à cette augmentation de capital. Un seul de ces actionnaires dégage des fonds : Dan Gertler. Mais en réalité, c'est Glencore qui lui octroie un prêt de 45 millions en actions. Lui seul échappe ainsi à la dilution de son capital et demeure un actionnaire significatif au terme de cette opération. Pourquoi la firme suisse concède-t-elle à l'homme d'affaires israélien une faveur qu'elle refuse à d'autres ? Serait-il indispensable à la bonne marche des affaires dans le pays ? Il est à tout le moins omniprésent dans les investissements du géant zougais.

---

**Glencore parvient à s'acquitter d'un prix quatre fois inférieur à celui de ses concurrents, soit 140 millions de dollars au lieu des 585 demandés.**

---

Au cours des négociations, Gertler est mandaté à trois reprises pour mener les discussions avec Gécamines. Le sujet le plus sensible est, bien sûr, le montant du pas de porte. Le 23 juin 2008, lors d'une séance qui se tient à l'hôtel Hilton de l'aéroport de Zurich, le conseil d'administration juge « inacceptables » les revendications pécuniaires du Congo. En présence d'Aristotelis Mistakidis, le « Monsieur cuivre » de Glencore – multimilliardaire –, Gertler est mandaté une première fois. En quelques jours, il parvient à débloquer la situation. Il récidive en octobre.

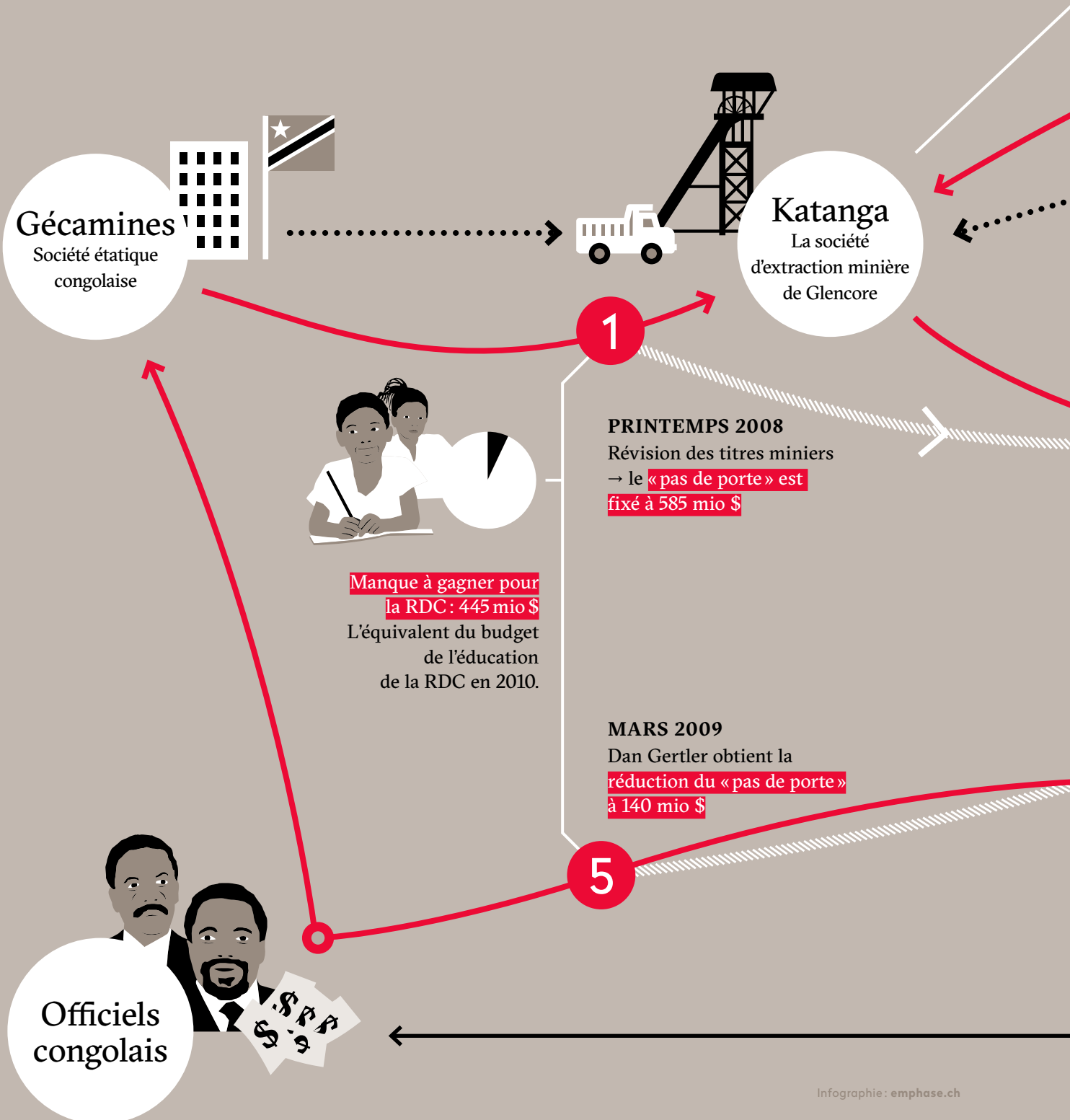
### Mission « vitale » confiée à Gertler

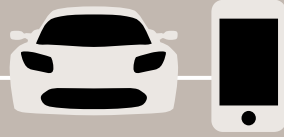
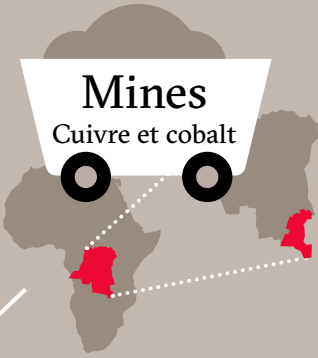
Mais l'accord, qualifié de « vital » par le conseil d'administration, n'est pas encore formellement approuvé. Les heures décisives ont lieu au premier trimestre 2009. Grâce aux Paradise Papers, l'enchaînement des événements a pu être reconstitué. Au début de l'année, Glencore prête secrètement 45 millions à Gertler. Un détail de la plus haute importance : ce prêt est conditionné au succès des négociations confiées à l'homme d'affaires. S'il échoue, il devra intégralement rembourser le géant suisse et ne sera, en conséquence, plus qu'un actionnaire insignifiant de Katanga. En clair, il joue gros. Mais il en a vu d'autres.

Gertler a réussi sa mission, cette fois définitivement. Le 31 mars 2009, Katanga fait état de sa satisfaction dans un communiqué de presse : la firme paiera un pas de porte de 140 millions de dollars. L'été est radieux : en juillet, l'accord est signé avec Gécamines. Au même moment, le couple Glencore-Gertler convertit son prêt en actions

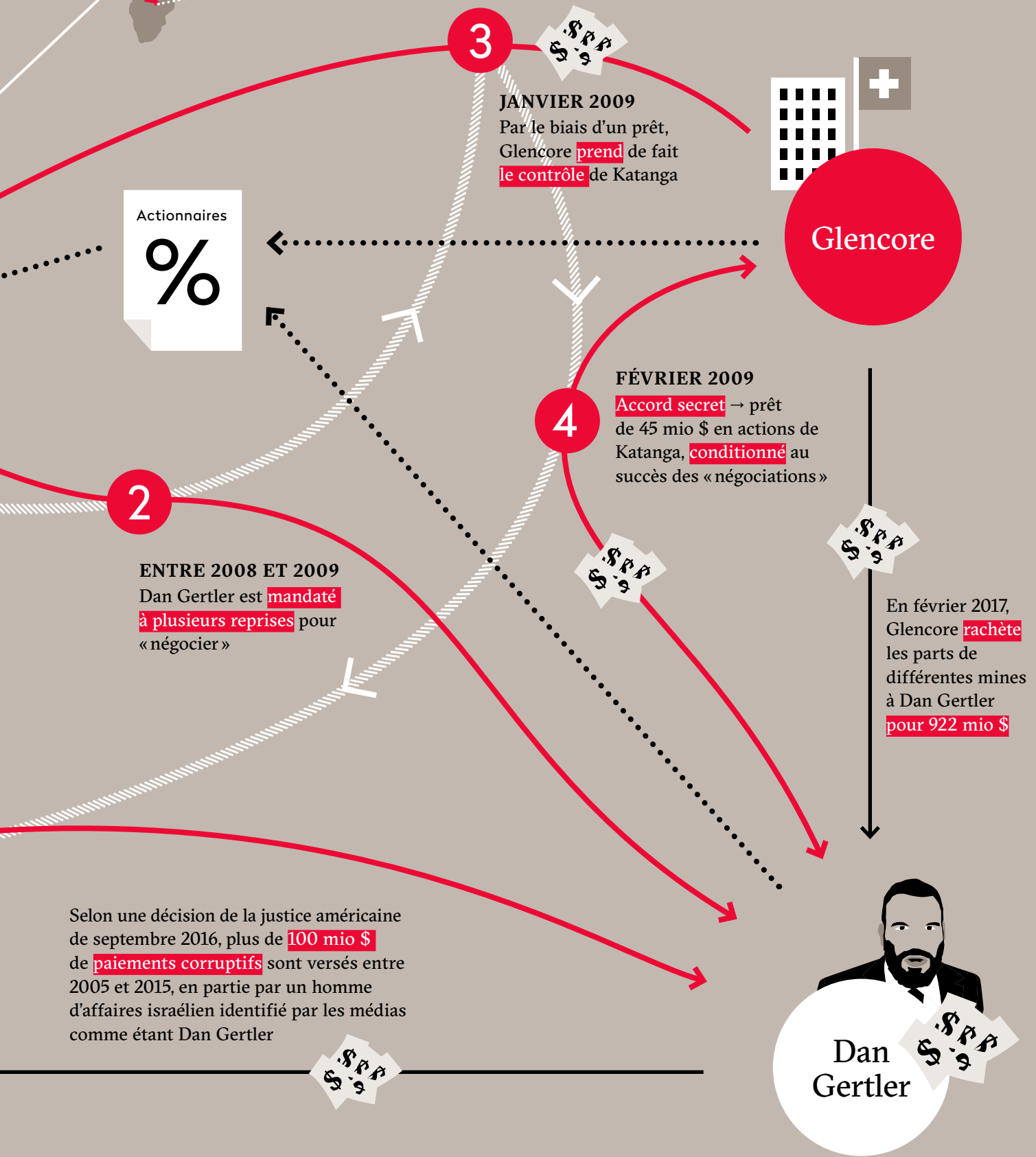
# Les jeux d'influence de Glencore en RDC

Le géant des matières premières Glencore a fait main basse sur des mines de cuivre et de cobalt très convoitées en République démocratique du Congo (RDC). Pour obtenir cette concession à des conditions favorables, la multinationale suisse s'est alliée à Dan Gertler, un homme d'affaires sulfureux. À travers sa société minière Katanga, Glencore a mandaté Dan Gertler à plusieurs reprises pour « négocier » avec les autorités congolaises, entre 2008 et 2009.





Le cuivre et le cobalt sont indispensables à la fabrication des smartphones et des voitures électriques.



**Mines**

Cuivre et cobalt

**3**

**JANVIER 2009**  
Par le biais d'un prêt, Glencore **prend** de fait **le contrôle** de Katanga

**Glencore**

Actionnaires



**2**

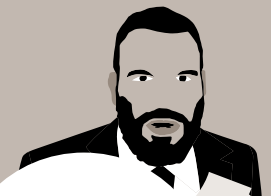
**ENTRE 2008 ET 2009**  
Dan Gertler est **mandaté** à plusieurs reprises pour « négociier »

**4**

**FÉVRIER 2009**  
**Accord secret** → prêt de 45 mio \$ en actions de Katanga, **conditionné** au succès des « négociations »

En février 2017, Glencore **rachète** les parts de différentes mines à Dan Gertler **pour 922 mio \$**

Selon une décision de la justice américaine de septembre 2016, plus de **100 mio \$** de **paiements corruptifs** sont versés entre 2005 et 2015, en partie par un homme d'affaires israélien identifié par les médias comme étant Dan Gertler



**Dan Gertler**

et devient seul maître à bord des mines de Kamoto et de DCP, ces deux joyaux de la couronne congolaise.

Pourquoi Glencore et Katanga font-ils appel à Dan Gertler, à trois reprises, pour négocier avec les autorités congolaises ? À cette époque, sa réputation est déjà sulfureuse et notoire. Voyons pourquoi.

### L'ami du président

Fils de diamantaire, Dan Gertler se rend pour la première fois en RDC le 17 mai 1997. Il est âgé de 23 ans. Laurent-Désiré Kabila vient tout juste de renverser Mobutu au terme d'une guerre civile sanglante. Dan Gertler se lie rapidement avec Joseph Kabila, alors chef de l'armée, qui succède à son père après son décès, le 17 janvier 2001. Gertler est désormais un ami personnel du chef de l'État.

La même année, un rapport d'experts destiné au Conseil de sécurité de l'ONU qualifie les activités de l'homme d'affaires de « cauchemar pour le gouvernement de la RDC ». En cause, un monopole qu'il obtient sur la vente des diamants de la société étatique, la MIBA, en échange d'une somme dérisoire. Six ans plus tard, un autre rapport de l'ONU affirme que Gertler, en commercialisant la quasi-totalité des diamants de la MIBA, finance la guerre civile et son lot d'exactions. En 2005, le

---

### Un rapport d'experts destiné au Conseil de sécurité de l'ONU qualifie les activités de l'homme d'affaires de « cauchemar pour le gouvernement de la RDC ».

---

parlement congolais s'insurge à son tour des transactions conclues entre Emaxon, une société affiliée à Gertler, et la MIBA : « Il n'est ni juste ni admissible qu'Emaxon gagne au triple de sa mise et fasse main basse sur la production diamantifère de la MIBA. Le contrat de prêt et de vente MIBA-Emaxon contient, à l'évidence, un déséquilibre financier à l'avantage du dernier eu égard aux règles normales du marché financier international. »

### Et le « frère jumeau »

Les députés notent aussi qu'Emaxon a signé son contrat avec Augustin Katumba Mwanke, le numéro deux du régime congolais, et véritable bras droit officieux de Kabila. Il est décrit dans un rapport de l'ONU comme l'incourable courtier des transactions minières. Et Katumba est, lui aussi, un ami proche de Gertler, qu'il désigne dans ses mémoires comme son « frère jumeau ».

Grâce à ses deux amis puissants, l'homme d'affaires israélien dispose de relais d'influence au plus haut niveau de l'État congolais. Son profil aurait dû générer un « drapeau rouge » au sein de toute société dotée de procé-

dures de conformité dignes de ce nom. Mais cela n'arrête pas Glencore pour autant. Bien au contraire, puisqu'il est associé à la firme zougnoise dans plusieurs autres affaires de grande ampleur. En 2012, le grand patron, Ivan Glasenberg, déclare qu'il est un « actionnaire soutenant ».

Mais après dix années de fructueuse collaboration, Glencore finit par rompre avec Gertler en mars 2017, et lui rachète ses parts dans différentes mines pour 922 millions de dollars.

### Quand Gertler inspire DiCaprio

Le diamantaire est devenu trop encombrant. Six mois plus tôt, un fonds d'investissement, Och-Ziff, conclut une transaction avec la justice américaine par laquelle il accepte de payer 413 millions de dollars pour solder les accusations de corruption dont il fait l'objet dans divers pays. En RDC, ces paiements illicites ont été effectués par l'intermédiaire d'un « homme d'affaires israélien », peut-être celui qui a inspiré le film *Blood Diamond* ; il est en outre décrit comme ami personnel de deux officiels congolais de très haut niveau, dont le profil correspond à ceux de Joseph Kabila et d'Augustin Katumba Mwanke. Il ne fait guère de doute que cet homme n'est autre que Dan Gertler. Confronté à cette similitude par les médias, ce dernier s'est contenté de nier tout comportement répréhensible.

Mais le fait est que ces « deux officiels » congolais ont perçu des dizaines de millions de dollars de pots-de-vin, y compris durant les périodes où Glencore et Katanga négociaient âprement avec Gécamines par l'intermédiaire de Gertler. Selon la décision de la justice américaine, certains des paiements corruptifs recensés ont été versés à partir de Lora Enterprises, la même société offshore ayant bénéficié de la part de Glencore du prêt de 45 millions en actions.

Sans doute est-ce là un indice suffisant pour susciter la curiosité des autorités de poursuite pénale. Si tel est le cas, la justice pourra confronter Glencore aux « standards les plus élevés » qu'elle prétend mettre en œuvre pour lutter contre la corruption dans le cadre de ses opérations. L'ignorance ne serait en tout cas pas un argument : les mandats confiés à Gertler ont été validés en présence d'Aristotelis Mistakidis. Le grand patron, Ivan Glasenberg, a lui-même déclaré en 2012 n'avoir qu'à se féliciter du « soutien » que constitue le sulfureux partenaire.

Et Glencore a certifié publiquement avoir réalisé un examen « approfondi et complet » du personnage avant de se lier à lui. Les autorités boursières canadiennes, où Katanga est cotée, ne semblent pas de cet avis. L'Ontario Securities Commission cherche à déterminer si la société minière a suffisamment informé les investisseurs des risques de corruption liés à ses activités en RDC. Dans la foulée, Aristotelis Mistakidis a démissionné du conseil d'administration de Katanga. Mais il demeure, à ce jour, le « Monsieur cuivre » de Glencore.





Rémunéré en actions de la société Katanga Mining Ltd. pour ses services controversés, Dan Gertler s'offre un « tour du propriétaire » en RDC, le 1<sup>er</sup> août 2012.

© Simon Dawson/Bloomberg/Getty Images

## En Suisse, les ONG ne peuvent pas porter plainte

**Le droit suisse ne reconnaît pas, pour les tierces parties, la qualité pour agir. Une association comme Public Eye ne peut donc pas déposer une plainte pénale au nom de l'intérêt public qu'il peut y avoir à faire intervenir l'autorité de poursuite.**

En Suisse, seules les organisations de protection de l'environnement jouissent d'un droit de recours, mais uniquement en matière administrative, par exemple pour s'opposer à un projet de construction qui affecterait la nature ou le paysage.

Voilà pourquoi, dans le cas de Glencore en RDC, nous avons transmis au Ministère public de la Confédération une dénonciation pénale, comme peut le faire tout citoyen. Contrairement au plaignant, reconnu comme partie à la procédure, le dénonciateur n'a pas accès au

dossier d'instruction. Il ne peut pas recourir contre une décision, ni s'assurer que le procureur fasse correctement son travail. Par contre, ce dernier est tenu d'informer le dénonciateur des suites qu'il donne à sa démarche.

En France, la situation est différente, à la suite d'un cas qui a fait jurisprudence. En 2007, les associations Sherpa et Transparency International demandent à la justice d'ouvrir des procédures portant sur les avoirs présumés illicites de dirigeants du Congo-Brazzaville, du Gabon et de Guinée équatoriale. Trois ans plus tard, la Cour de cassation reconnaît pour la première fois aux deux associations la qualité pour agir dans cette affaire connue sous le nom des « Biens mal acquis ». Ces procédures sont toujours en cours. En 2017, le fils du président équato-guinéen et par ailleurs ministre, Teodorin Obiang Nguema, a été condamné en première instance.

# Les Paradise Papers, la Suisse et les matières premières

Des îles enchanteresses, un cabinet d'avocats aux méthodes ronronnantes, une myriade de sociétés écrans et des ultra-riches soucieux d'y cacher une part de leur trésor. Les Paradise Papers rassemblent tous les ingrédients d'un polar dans la galaxie offshore. On y trouve aussi les affaires douteuses de grandes sociétés suisses des matières premières.

GÉRALDINE VIRET ET OLIVIER LONGCHAMP

Offshore Leaks (2013), ChinaLeaks et LuxLeaks (2014), SwissLeaks (2015), Bahamas Leaks et Panama Papers (2016) : en dépit des offensives lancées depuis 2008 pour encadrer les activités financières, les fuites de données se suivent et les séismes qu'elles provoquent se ressemblent. Toutes éclairent des zones méconnues de la galaxie offshore, cet univers invisible dans lequel des individus fortunés, des politiciens de haut rang et des multinationales créent des sociétés fictives destinées à dissimuler des liens de propriété, à éviter l'impôt ou à se soustraire au regard des autorités de poursuite pénale.

Publiés en novembre dernier par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), les Paradise Papers sont le fruit du plus grand « leak » jamais survenu en provenance des paradis fiscaux, avec plus de 13 millions de documents divulgués. Ils mettent en lumière des procédés souvent légaux, mais rarement légitimes, visant à contourner l'impôt ou à dissimuler des affaires problématiques. Des pratiques d'autant plus intolérables lorsqu'elles s'exercent au détriment de la population de pays pauvres, qui peinent à mobiliser les ressources nécessaires à leur développement.

## Une malédiction « Made in Switzerland »

Quel rôle tient la Suisse dans les données exploitées par le consortium ? Interrogé au lendemain des révélations sur un éventuel dégat d'image pour notre pays, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann bottait

---

**Les Paradise Papers ont jeté une lumière crue sur le secteur suisse des matières premières, en mettant en évidence, une fois encore, son profil de risque élevé.**

---

en touche, en constatant que celui-ci n'était « pas spécifiquement » helvétique. Avec plus de 2360 liens distincts avec des sociétés ou des personnes helvétiques, la Suisse occupe pourtant le 9<sup>e</sup> rang au classement des pays où sont domiciliés les clients d'Appleby, et le 5<sup>e</sup> en

excluant les autres places offshore. Une position sans rapport avec le poids démographique ou économique de la Confédération dans le monde.

Les Paradise Papers ont jeté une lumière crue sur le secteur suisse des matières premières, en mettant en évidence, une fois encore, son profil de risque élevé. Friandes d'opacité, les sociétés qui le composent opèrent en effet dans des contextes sensibles, caractérisés par une gouvernance faible, une pauvreté désolante et une corruption endémique. Leurs activités impliquent par ailleurs une interaction très forte, et risquée, avec l'État, en particulier lorsqu'elles commercialisent l'or noir vendu par les compagnies pétrolières étatiques. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne se trompe pas lorsqu'elle identifie le secteur des matières premières comme celui présentant les risques de corruption les plus élevés, avant d'autres à la réputation sulfureuse, tels que l'armement et les travaux publics.

## Les affaires troubles de Glencore

Le géant zougois est un client privilégié d'Appleby, connu au sein du cabinet pour ses demandes à la limite de la légalité. Son nom apparaît quelque 34 000 fois dans les données obtenues par l'ICIJ. La nébuleuse Glencore ? Pas moins de 107 sociétés offshore destinées en premier lieu à optimiser la fiscalité du groupe, pour le plus grand bonheur de ses actionnaires, dont une part substantielle est constituée de cadres de la société (*lire en page 14*).

Longtemps désignée comme « la plus grande société dont vous n'avez jamais entendu parler », Glencore est au cœur de plusieurs histoires sensibles racontées dans les Paradise Papers, dont une, retentissante, en République démocratique du Congo (RDC). En s'alliant avec un homme d'affaires à la réputation sulfureuse, la multinationale y a obtenu des licences minières à des prix très avantageux (*lire en page 4*). Cet arrangement commercial, scellé en 2009, a privé les Congolais et les Congolaises de centaines de millions de dollars, dans un pays où plus de 80 % de la population vit avec moins de deux dollars par jour. Les affaires de Glencore en RDC





© Simon Dawson/Bloomberg/Getty Images

crystallisent tous les composants de la malédiction dont sont victimes les pays riches en ressources naturelles. Elles illustrent avec fracas le rôle de telles sociétés dans cette mécanique infernale.

#### **Les relations intimes de Trafigura en Angola**

La société minière, par ailleurs l'un des principaux négociants helvétiques, n'est pas le seul fleuron de ce secteur à avoir été épinglé par le consortium. Le 8 novembre, le quotidien néerlandais *Trouw* mettait en lumière les pratiques douteuses de Trafigura en Angola, un pays où l'argent du pétrole nourrit depuis des décennies l'appétit et le train de vie hallucinant d'un clan kleptocrate. Ce cas avait déjà retenu l'attention de Public Eye, qui signait en 2013 un rapport dénonçant les relations incestueuses entre la société de négoce genevoise et Leopoldino Fragoso do Nascimento, un homme influent qui murmurait à l'oreille du président.

L'histoire en quelques mots ? En 2011, Trafigura a conclu un partenariat avec ce général surnommé « Dino », alors conseiller du président Dos Santos. Grâce à ses relations privilégiées, le négociant a décroché un contrat pharaonique estimé à 3,3 milliards de dollars, synonyme notamment de monopole sur l'approvisionnement en carburants de l'Angola. Les données d'Appleby permettent aujourd'hui de voir au-delà des murs d'opacité érigés

grâce au recours à des structures offshore. Elles éclairent la dangereuse proximité entre Trafigura et Leopoldino

---

**Grâce à ses relations privilégiées, Trafigura a décroché un contrat pharaonique estimé à 3,3 milliards de dollars, synonyme notamment de monopole sur l'approvisionnement en carburants de l'Angola.**

---

Fragoso do Nascimento, dont les intérêts commerciaux s'entremêlent et convergent. On apprend notamment que la joint-venture par laquelle le négociant genevois prétend s'être associé à « Dino », présenté comme un simple investisseur, a été mise sur pied et dirigée par Mariano Marcondes Ferraz, à cette époque l'homme fort de Trafigura en Angola, qui a par ailleurs accédé à la direction du groupe en 2014. En 2016, Ferraz a été accusé de corruption au Brésil, dans le cadre d'une procédure ouverte dans le sillage du scandale Petrobras.

#### **Soja, gros sous et politique**

Imaginez maintenant « le roi du soja », désigné « tronçonneuse d'or » par Greenpeace en 2005 pour son rôle dans



la déforestation catastrophique en Amazonie, devenir ministre de l'Agriculture. Hallucinant, me direz-vous ? C'est pourtant la trajectoire suivie au Brésil par le très controversé Blairo Maggi. Dans le cadre des Paradise Papers, la célèbre émission d'enquête française Cash Investigation a dévoilé les affaires problématiques de Louis-Dreyfus Commodities (LDC) avec ce businessman par ailleurs devenu homme d'État, aujourd'hui à la tête d'un des ministères les plus stratégiques de son pays.

---

**Mises en exergue par les Paradise Papers, ces affaires ont un dénominateur commun : elles montrent la propension des sociétés de négoce à s'associer à des partenaires à haut risque, en particulier des personnes exposées politiquement ou leur entourage.**

---

Pour prospérer au Brésil, le groupe néerlandais, qui effectue une part substantielle de ses activités de négoce depuis Genève, n'a pas hésité à s'associer dès 2009 avec une société appartenant à cet homme à la réputation problématique : le groupe Amaggi, plus gros producteur de soja au monde. En 2010, LDC a également contribué financièrement à sa campagne électorale. Élu sénateur du Mato Grosso en 2011, Blairo Maggi est devenu ministre de l'Agriculture cinq ans plus tard. Au Brésil, des voix s'élèvent pour protester contre sa « double casquette » problématique, quand bien même Maggi se défend en soulignant n'avoir plus aucun rôle opérationnel au sein du groupe Amaggi. Nombre de ses décisions politiques viseraient en premier lieu à soutenir les intérêts de l'agro-business en général, et de sa société en particulier. Les conséquences pour l'environnement seraient délétères. En septembre 2017, les autorités

judiciaires brésiliennes ont ouvert une procédure pour corruption, blanchiment d'argent et participation à une organisation criminelle contre Blairo Maggi, pour son rôle présumé dans un scandale de corruption touchant des officiels de l'État dont il était gouverneur. Le ministre de l'Agriculture conteste toute pratique illégale.

### Des partenariats dangereux

Mises en exergue par les Paradise Papers, ces affaires ont un dénominateur commun : elles montrent la propension des sociétés de négoce à s'allier à des partenaires à haut risque, en particulier des personnes exposées politiquement ou leur entourage, avec lesquelles les relations d'affaires présentent des dangers manifestes de conflits d'intérêts et de corruption. Aux cas évoqués plus haut, on peut ajouter celui du gestionnaire zurichois du fonds souverain angolais Jean-Claude Bastos de Moraes, dont deux des principaux mérites ayant justifié l'attribution de la gestion de ce fonds à ses sociétés semblent être sa relation avec le fils du président Dos Santos et sa capacité à s'allier à des personnalités suisses.

### Écrans de fumée

Le recours à des montages offshore, tels que ceux concoctés par le cabinet d'avocats Appleby, sert souvent à masquer les véritables bénéficiaires des sociétés avec lesquelles les grands groupes commercent et la nature de leurs liens. Il rend par ailleurs la détection d'éventuels délits très difficile pour les autorités de poursuite pénale, renforçant ainsi le climat d'impunité qui entoure de telles pratiques. Ces autorités dépendent en effet de la capacité et de la volonté des intermédiaires financiers qui gèrent de telles structures et leurs comptes à appliquer correctement leurs devoirs de diligence anti-blanchiment, dont on peut raisonnablement douter.

D'après l'ICIJ, la « Rolls-Royce » Appleby, qui se targue d'avoir des normes de conformité très élevées, a été épinglée par les autorités de régulation financière des Bahamas en 2014 pour avoir omis de documenter l'arrière-plan économique des transactions qu'elle effectuait dans 46 % des cas. Cette exigence est pourtant l'alpha et l'oméga de la conformité bancaire.

### La nécessité d'agir

Après ces révélations embarrassantes, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a quelque peu haussé le ton dans un entretien accordé au *Matin Dimanche* : « Si l'économie ne parvient pas à se tenir à ses propres règles, il faudra des règles étatiques » (12.11.2017). Un durcissement du discours qui ne semble pas être du goût des sociétés de négoce. Du côté de la *Swiss Trading and Shipping Association* (STSA), on s'accroche aux chiffres témoignant de l'importance de ce secteur « bon citoyen » pour la Suisse comme un naufragé à sa bouée. Quid des mauvaises pratiques



prises en lumière ? Nul besoin de s'inquiéter, « le secteur a adressé ces problèmes il y a cinq ans déjà » (Stéphane Graber, *Infrarouge*, 15.11.2017). Les négociants souffriraient donc en premier lieu d'un déficit de communication.

---

**Aujourd'hui en Suisse, on est plus régulé si on ouvre un bistrot que si on fait du négoce de matières premières.**

---

Le propos peut sembler polémique, mais il est justifié : aujourd'hui en Suisse, on est plus régulé si on ouvre un bistrot que si on fait du négoce de matières premières. Le premier venu peut en effet créer une société de négoce et faire ses affaires comme bon lui semble. Pour les populations des pays d'origine des matières premières, il existe pourtant un intérêt prépondérant à ce que les ressources naturelles soient commercialisées d'une façon responsable. Les enjeux en ce sens donnent le vertige. Jusqu'ici, les autorités suisses ont refusé de réguler le secteur du négoce au nom de la compétitivité de la place économique suisse. Elles affirment aussi que toute régulation sectorielle est étrangère à la philosophie helvétique. L'argument est fallacieux : comme la restauration

ou l'agriculture, le secteur bancaire est régulé par des dispositions légales spécifiques depuis plus de 80 ans.

#### **Une autorité de surveillance spécifique**

En 2014, Public Eye a esquissé pour la première fois les contours d'une régulation du secteur des matières premières, en créant la ROHMA ([www.rohma.ch](http://www.rohma.ch)). Cette autorité aurait notamment pour mandat de s'assurer que les sociétés suisses respectent des devoirs de diligence destinés à garantir qu'elles ne commercialisent pas des matières premières acquises au détriment de l'État d'origine ou produites en violation des droits humains et de l'environnement, et à éviter qu'elles nouent des relations d'affaires risquées sans effectuer les contrôles appropriés.

On le sait : la peur du gendarme est le début de la sagesse. Si la Suisse, première place mondiale du négoce, édictait des règles claires pour de telles sociétés, contrôlait leur application et sanctionnait celles qui ne s'y conforment pas – tout en s'engageant à l'échelle internationale pour que des règles analogues soient adoptées par les autres places de négoce –, des faits tels que ceux mis en lumière par les Paradise Papers surviendraient plus rarement, et leur détection serait plus aisée. Faute d'une véritable volonté politique, le secteur des matières premières restera le business le plus dangereux de la Suisse.

Un homme d'affaires en bermudas passe devant les bureaux d'Appleby aux Bermudes. Ce cabinet d'avocats, spécialisé dans les montages offshore, s'est retrouvé au cœur des Paradise Papers.





# L'optimisation fiscale des multinationales au cœur des Paradise Papers

La fiscalité des multinationales est à l'agenda politique helvétique. Les autorités proposent d'adopter des outils d'optimisation selon une logique analogue à celle qui a forgé les niches fiscales que les Paradise Papers ont dénoncées aux Bermudes, à l'île de Man ou aux Caïmans. Un scandale qui prive les collectivités publiques de ressources essentielles au développement.

**OLIVIER LONGCHAMP**

Les Paradise Papers offrent un véritable catalogue des astuces légales, ou à la limite de la légalité, dont la finalité consiste en premier lieu à « optimiser » la charge fiscale de leurs bénéficiaires en exploitant les failles des lois. Celles qui permettent, par exemple, au champion de Formule 1 Lewis Hamilton de louer son propre jet (21 millions de francs) à une société offshore lui appartenant, pour éviter la TVA. Ils montrent que Nike rapatrie ses bénéfices dans une société en commandite néerlandaise où ils ne sont pas imposés. Ils dévoilent – au choix – un montage analogue par lequel Facebook transfère ses profits aux Caïmans, l'échappatoire fiscale d'Apple à Jersey ou l'optimisation fiscale du géant américain de l'électroménager Whirlpool aux Bermudes ou au Luxembourg.

Parmi les sociétés épinglées, on retrouve Glencore, le vaisseau amiral de la place suisse des matières premières dont sont documentées les pratiques d'optimisation fiscale agressives en Australie, en Colombie et

Les Bermudes sont au cœur d'un système de sociétés offshore qui permet aux multinationales de contourner l'impôt ou de dissimuler des affaires problématiques.





au Burkina Faso.<sup>1</sup> Ce dernier pays, l'un des plus pauvres du monde, est bénéficiaire prioritaire de l'aide au développement helvétique. En 2016, la société zougoise a réduit sa facture fiscale au Burkina de près de 28 millions de dollars – et continue de quereller le montant de 1,5 million que le fisc burkinabé lui réclame toujours. Ces sommes sont plusieurs fois supérieures aux montants annuels versés par la Suisse.<sup>2</sup>

### Un monde à part

Au-delà de la question de leur légalité – souvent autoproclamée par les bataillons d'avocats engagés pour les configurer –, ces affaires révèlent un monde à part ; un monde dans lequel un cercle restreint de sociétés et d'individus parviennent, du fait de leur richesse ou de leur pouvoir, à se placer dans un espace où la réglementation n'a qu'une portée limitée, à jouir d'avantages hors d'atteinte de la grande majorité des contribuables ou des PME concurrentes, à s'exonérer de l'intérêt général.

Un cercle très sélect d'individus s'offre la possibilité de se soustraire à l'esprit des lois tout en se conformant à leur lettre. La révélation de telles pratiques peut-être légales, jamais légitimes, doit alimenter le débat politique pour que, précisément, les lois soient adaptées et tiennent compte du fantastique essor de l'activité offshore de ces deux dernières décennies. Le lien fragile de nos démocraties tient en large partie à la confiance que les citoyens

---

**Ces affaires révèlent un monde dans lequel un cercle restreint de sociétés et d'individus parviennent, du fait de leur richesse ou de leur pouvoir, à jouir d'avantages hors d'atteinte de la grande majorité des contribuables ou des PME concurrentes.**

---

accordent aux États pour que ceux-ci appliquent les mêmes lois à tous et avec équité. L'enjeu est à ce niveau.

En Suisse, les révélations fiscales des Paradise Papers ont entraîné peu de réactions. Les thuriféraires de la place économique helvétique se sont même plutôt frotté les mains que les mécaniciens de la Rolls-Royce des cabinets fiscaux,

<sup>1</sup> « Glencore's Australian arm moved billions through Bermuda », *The Guardian*, 5.11.2017. « La maniobra con la que Glencore planeaba pagar menos impuestos en el país », *El Mundo*, 6.11.2017. « West African development dreams stand still while mining money moves offshore », *Irish Times*, 5.11.2017.

<sup>2</sup> *La Suisse a alloué en moyenne 10 millions par an d'aide au développement au Burkina Faso entre 2013 et 2016* (Stratégie de coopération suisse au Burkina Faso 2013–2016).

Appleby, soient friands des juridictions anglo-saxonnes, si utilement pointées du doigt. N'en déduisons pas pour autant que la Suisse est exemplaire parce que ses montages fiscaux ont, cette fois, été épargnés par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) : au contraire, la philosophie de la politique fiscale internationale helvétique reste orientée sur le paradigme consistant à offrir des niches destinées à l'optimisation, pour autant que celles-ci soient conformes aux standards internationaux.

### Les cadeaux de la Suisse aux multinationales

Le projet fiscal 17 voué à succéder à la troisième Réforme de la fiscalité des entreprises le prouve. « Déduction des intérêts notionnels », « patent box », « allègement de l'impôt sur le capital » : au nom de la « compétitivité économique » helvétique, les lobbys des multinationales et leurs porteurs d'eau déroulent sans vergogne leur inventaire à la Prévert de nouveaux outils destinés à faciliter l'optimisation fiscale des multinationales – et nos autorités les écoutent. Combien de scandales faudra-t-il encore pour que change cette philosophie délétère ?



Olivier Longchamp, spécialiste de la fiscalité internationale sur le plateau de Cash Investigation (en haut). L'île de Man, ce « rocher » perdu dans la mer d'Irlande, est très prisée des propriétaires de jet qui souhaitent échapper à la TVA (en bas).





# « Les chiens de garde de la démocratie »

Du Watergate aux Paradise Papers, Anya Schiffrin est une véritable encyclopédie du journalisme d'investigation. Auteure d'un ouvrage de référence sur 47 enquêtes emblématiques qui ont marqué l'histoire – dont le scandale du lait en poudre de Nestlé dans les années 70 – la célèbre professeure new-yorkaise a accepté de se joindre au jury du Prix d'investigation que nous allons remettre à l'occasion de notre 50<sup>e</sup> anniversaire.



Mes premiers contacts avec Anya remontent à 2006, lorsque je tentais d'inviter son mari à notre contre-sommet du Forum économique mondial. Celui-ci n'est autre que Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie et figure de proue de la critique de la mondialisation. Anya s'occupait alors de son agenda et avait tenté – en vain – de repousser un rendez-vous avec la Banque africaine de développement pour qu'il puisse se rendre à Davos. Il faudra finalement attendre jusqu'en 2012 pour que Stiglitz vienne délivrer un discours détonant dans le cadre de la remise des Public Eye Awards. Quand j'ai repris contact avec Anya il y a deux mois, pour lui proposer de se joindre au jury de notre Prix d'investigation, j'ai commencé mon message par les mots suivants : « Cette fois-ci, ce n'est pas pour Joe que je vous contacte. C'est vous que nous voulons inviter. »

#### Comme un poisson dans l'eau

Mon accroche semble avoir bien fonctionné, puisque nous nous sommes donné rendez-vous à la mi-novembre pour un café en marge de la Conférence internationale sur le journalisme d'investigation de Johannesburg. Mon interlocutrice évoluait alors comme un poisson dans l'eau au milieu des reporters et enquêteurs venus de 130 pays pour cette prestigieuse rencontre. Une bise par-ci, une accolade par-là : la professeure de journalisme semblait connaître toute l'assemblée, ou ne tardait pas à faire connaissance avec les « nouvelles têtes ». Dans ce milieu, il est difficile d'avoir un meilleur réseau qu'Anya Schiffrin qui, à 55 ans, peut se targuer d'un parcours remarquable : avant d'embrasser sa carrière académique, elle a notamment été correspondante de l'agence de presse Reuters en Espagne, cheffe du bureau du *Wall Street Journal* aux Pays-Bas et au Vietnam, puis chroniqueuse économique indépendante.

#### « Apporter ma pierre à l'édifice »

À travers son mari, qu'elle a rencontré lors de « l'interview la plus marquante de sa vie », Anya a non seulement pu agrémenter son carnet d'adresses, mais aussi bénéficier d'un aperçu exclusif des structures du pouvoir étatique et des institutions supranationales auxquelles l'ancien économiste en chef de la Banque mondiale prodigue aujourd'hui ses conseils. Comme Stiglitz, Schiffrin a une chaire à la célèbre « School of International and Public Affairs » de la Columbia University à New York. « J'ai bien conscience de mes nombreux privilèges et je travaille dur pour

apporter ma pierre à l'édifice », déclare-t-elle sans ambages, mais aussi sans fausse modestie.

#### « Un travail plus nécessaire que jamais »

Son plus grand projet à ce jour est son livre *Global Muckraking: 100 Years of Investigative Journalism from Around the World*, qu'elle a publié en 2015 à ses propres frais et qui est devenu un ouvrage de référence en matière de journalisme d'investigation. Le recueil couvre les cinq continents et rassemble 47 enquêtes qui ont marqué l'histoire, à l'image du premier reportage de Ken Saro-Wiwa sur la lutte du peuple ogoni contre les abus des autorités et des multinationales pétrolières dans le delta du Niger, ou encore de la couverture légendaire de la famine ukrainienne du début des années 30 par Gareth Jones. « J'aime le journalisme qui explique, inspire et provoque

---

**« J'aime le journalisme qui explique, inspire et provoque parfois de véritables changements ; qui donne un visage et une voix aux victimes du pouvoir et de l'arbitraire. »**

---

parfois de véritables changements ; qui donne un visage et une voix aux victimes du pouvoir et de l'arbitraire. » Anya insiste sur cette dimension sans pour autant céder au pathos. Au cours de ses années passées à l'étranger en tant que correspondante engagée, elle s'est découvert un faible pour le métier et l'attitude des « muckrackers », ces journalistes qui enquêtent et publient des rapports soulevant des questions de société. En tant que professeure, elle se considère désormais comme une chroniqueuse et promotrice de ces « chiens de garde de la démocratie, dont le travail est aujourd'hui plus nécessaire que jamais ».

#### « Ah, c'était vous ! »

*Global Muckraking* documente également le scandale du lait en poudre révélé par le *Guardian* en 1975. Alors que je lui fais part de notre implication – à l'époque sous le nom de Déclaration de Berne – dans la campagne qui a suivi, mon interlocutrice en renverse presque son double expresso : « Ah, c'était vous ! », s'exclame-t-elle. « Nestlé tue les bébés a fait l'effet d'un Watergate dans la critique des multinationales, et a complètement changé la donne, dans une mesure que seule la campagne sur les ateliers de misère



de Nike a pu le faire par la suite.» L'auteur de la première étude et des premiers articles sur le scandale Nestlé, Mike Muller, travaillait à l'époque pour l'organisation caritative britannique War on Want, il était donc plus militant que journaliste. « C'est pourquoi cette histoire est emblématique de la dépendance réciproque entre les ONG et les journalistes d'investigation », lance Anya, alors qu'elle salue un des principaux journalistes ayant travaillé sur les Paradise Papers.

#### La fibre militante de Schiffrin

Elle-même militante, elle est conseillère de la très influente Open Society Foundation de George Soros, ou

encore du Natural Resource Governance Institute (NRGI), spécialisé dans la politique des matières premières, avec lequel Public Eye collabore régulièrement. Après le discours de Stiglitz à Davos, le scandale Nestlé et la coopération avec le NRGI, les liens entre Anya et Public Eye sont plus nombreux que je l'imaginai. Je me risque alors à lui demander si elle serait éventuellement disposée, en dépit de ses nombreux engagements, à faire partie du jury de notre Prix d'investigation. Elle esquisse alors un large sourire, avant de me répondre avec enthousiasme : « Bien sûr, ce serait pour moi un privilège et un plaisir ! » Un privilège et un plaisir partagés !

## De l'impact du journalisme d'investigation

**La Conférence internationale sur le journalisme d'investigation organisée en Afrique du Sud portait principalement sur le financement et l'impact de la recherche journalistique, mais aussi sur les analogies avec le travail d'enquête de certaines ONG.**

Plus de 1200 professionnels de l'enquête venus de 130 pays se sont réunis à la mi-novembre à Johannesburg à l'occasion de la dixième Conférence internationale sur le journalisme d'investigation pour discuter pendant trois jours des dernières pratiques et tendances du métier. Plus d'une vingtaine de représentants d'ONG avaient fait le déplacement, dont Greenpeace, Human Rights Watch et Public Eye. Selon Frederik Obermaier, reporter du quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* et initiateur des Paradise Papers, cette participation record « n'a rien de surprenant ». Comme c'était déjà le cas pour les Panama Papers, c'est à Obermaier que la fuite de documents du cabinet Appleby a été confiée en 2017 par une source anonyme. « Grâce à de courageux lanceurs d'alerte, et grâce à l'analyse numérique et à la collaboration en réseau, notre travail a énormément gagné en impact et fait de plus en plus souvent les gros titres », estime-t-il.

#### Enquête en eaux troubles

Spécialiste chevronné de l'analyse de données, Obermaier est membre du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), qui a coordonné depuis Washington l'énorme enquête collaborative autour des Paradise Papers. Comme bon nombre des 150 organisations de journalistes à but non lucratif qui existent aujourd'hui à travers le monde, l'ICIJ profite de l'actuelle vague d'intérêt de la part de fon-

dations privées et de mécènes pour les « enquêtes utiles à la démocratie dans les zones grises entre la politique et le secteur privé ». Ces propos du directeur de l'ICIJ, Gerald Ryle, ont trouvé un écho chez la plupart des ONG qui participaient à la conférence. Mais même si les soutiens financiers à cette nouvelle approche du journalisme ont augmenté, ils restent âprement disputés. C'est donc sans surprise qu'une bonne partie des discussions était axées sur le financement de projets de recherche spécifiques ou d'organisations dans leur ensemble. Les nombreux ateliers organisés ont par ailleurs offert de précieuses « astuces du métier », allant des « recherches au-delà de Google » à « l'utilisation de drones et de satellites », en passant par « la traque du trafic d'êtres humains ».

#### « Contrôler les puissants »

Les discussions ont par ailleurs souvent porté sur la nécessité – et pas seulement pour les ONG – d'évaluer l'impact des projets : les mécènes veulent voir des résultats aussi concrets que possible aux enquêtes dans lesquelles ils investissent souvent plusieurs millions. Selon une étude réalisée par le Bureau du journalisme d'investigation de Londres, les révélations de comportements abusifs des décideurs auraient plus d'impact que les élections ou le lobbying professionnel. Ces conclusions ne manqueront pas de réjouir toutes celles et tous ceux qui sont constamment sous pression pour légitimer leur travail. Alors que les fondations soulignent que le « retour sur investissement » idéal de leur financement philanthropique devrait pouvoir se mesurer à l'aune du changement social, Gérard Ryle estime que « notre travail consiste à surveiller les puissants de ce monde et non à documenter la réussite de notre propre travail ».

## Prix d'investigation de Public Eye

### Un jury de renom

Cette année, pour fêter ses cinquante ans, Public Eye soutiendra un ou deux projets d'enquête indépendants sous la forme d'une aide financière de 20 000 francs. L'enquête doit porter sur des comportements abusifs dans un pays en développement ou émergent, en lien direct avec les activités de sociétés, personnes ou institutions politiques suisses. Les dossiers doivent être déposés **jusqu'au 31 janvier**. Les projets seront étudiés au mois de février par un jury composé de sept personnes, dont Marc Guéniat, Oliver Classen et Géraldine Viret de Public Eye ainsi que de quatre personnalités du monde de la presse. Aux côtés d'**Anya Schiffrin**, nous pouvons compter sur les trois journalistes de renom suivants :

**Fabrice Arfi** est responsable des enquêtes pour le site d'information indépendant Mediapart. Ancien reporter à *Lyon Figaro* et *20 Minutes*, il a notamment collaboré à l'AFP, au *Monde*, à *Libération* et au *Canard enchaîné*. Fabrice Arfi a révélé pour Mediapart des affaires ayant fait grand bruit en France. Celles-ci sont relatées dans plusieurs ouvrages dont il est l'auteur (ou coauteur), parmi lesquels : *Avec les compliments du Guide*, *Le Sens des Affaires*, *L'Affaire Bettencourt, un scandale d'État* et *L'Affaire Cahuzac, en bloc et en détail*.

De nationalité australienne, **Will Fitzgibbon** travaille depuis 2014 comme « Senior reporter » au sein du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), qui est à l'origine de vastes fuites de données comme les SwissLeaks ou les Paradise Papers. Will coordonne les collaborations avec les partenaires de l'ICIJ en Afrique et au Moyen-Orient. Après un bachelor en droit (Australie), Will a obtenu un master en science de la London School of Economics.

**Oliver Zihlmann** est coresponsable de la cellule enquête de Tamedia à Berne (*Tages-Anzeiger*, *Sonntagszeitung*, *Le Matin Dimanche*, *Tribune de Genève*...). Docteur en histoire et en économie, il est membre du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) et a dirigé l'équipe suisse qui a travaillé sur les SwissLeaks, les Panama Papers et les Paradise Papers. Il a précédemment travaillé pour la télévision suisse et comme correspondant à Berlin, et est l'auteur de l'ouvrage politique *Der Fall Borer*.

---

Pour plus d'informations : [www.publiceye.ch/50](http://www.publiceye.ch/50)



De haut en bas : Anya Schiffrin, Fabrice Arfi, Will Fitzgibbon et Oliver Zihlmann (à gauche).



# « Il est urgent d'augmenter les salaires »

Pour la Campagne Clean Clothes, la sociologue Oksana Dutchak s'est rendue en Ukraine, à la rencontre du personnel d'usines de textile qui fabriquent les vêtements de marques célèbres pour un salaire de misère. Elle veut désormais que le grand public prenne conscience de la situation.

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID HACHFELD

**Oksana, sais-tu depuis longtemps que des vêtements et chaussures sont fabriqués en Ukraine pour des marques internationales ?**

Pas vraiment. Honnêtement, je dois avouer que je ne m'étais jamais posé la question. Bien sûr, j'ai lu Naomi Klein (la journaliste canadienne a défrayé la chronique en 2000 avec son ouvrage *No Logo* dont une partie est consacrée aux abus commis par les grandes marques dans les ateliers de fabrication de vêtements, n.d.l.r.), j'avais bien sûr conscience de la problématique mais je pensais que cette réalité était lointaine, en Asie...

**... et non en Ukraine. Tu ne connaissais donc personne qui travaille dans une fabrique ?**

Avant de commencer mon enquête, non. Et le grand public a très peu conscience de cette réalité en Ukraine. Quand

j'ai cherché des informations sur internet, je n'ai trouvé que quelques rares articles qui présentaient la situation sous une lumière positive : telle ou telle marque avait été attirée par notre main-d'œuvre à bas coût et avait investi en Ukraine. On ne trouvait rien sur les conditions dans lesquelles ce personnel peu coûteux travaillait.

**Un tiers des personnes que tu as interrogées gagne – sans heures supplémentaires – moins que le salaire minimum légal, qui ne s'élève actuellement qu'à 89 euros par mois. Comment ces personnes parviennent-elles à survivre ?**

Elles se serrent la ceinture. Elles mangent des aliments très simples, qu'elles cultivent souvent dans leur jardin. Elles achètent de vieux vêtements et chaussures de seconde main. Et près de la moitié d'entre elles reçoit une

aide de l'État, pour le chauffage par exemple. L'État subventionne donc la survie de personnes qui travaillent à temps plein pour des grands marques.

**Les personnes que tu as interrogées s'engagent-t-elles activement pour améliorer la situation ?**

Très peu. Nous avons parlé à deux femmes qui avaient tenté de monter un syndicat indépendant dans leur usine. Elles ont été licenciées sur-le-champ. La plupart des employé·e·s essaient au mieux d'obtenir de petites améliorations, comme une meilleure lumière dans les ateliers. Si elles expriment des revendications plus substantielles, la réponse tombe comme un couperet : « La porte est ouverte, tu pars quand tu veux. Personne ne t'oblige à rester. »

---

**Si les employé·e·s expriment des revendications plus substantielles, la réponse tombe comme un couperet : « La porte est ouverte, tu pars quand tu veux. Personne ne t'oblige à rester. »**

---

**Si tu compares la réalité dans les fabriques en Ukraine à celles de Serbie ou de Hongrie, sur lesquelles tes collègues ont enquêté, est-ce que tu constates de grandes différences ?**

Si l'on s'intéresse au salaire perçu dans les fabriques par rapport au revenu nécessaire pour vivre, on constate un déséquilibre similaire dans tous ces pays. Mais les réalités sont bien sûr différentes dans chaque pays. En Ukraine, nous avons traversé une grave crise économique à partir de 2014 et les salaires ont été fortement dévalués. Les réductions budgétaires libérales que le gouvernement a votées pendant la crise ont notamment entraîné un gel du salaire minimum pendant deux ans, alors que l'inflation continuait de grimper. En 2017, le salaire minimum a certes été revu à la hausse, mais cette augmentation n'a de loin pas suffi à compenser l'inflation.

**Ces dernières années, l'Ukraine a fait les gros titres en raison des hostilités en Crimée. Ces tensions ont-elle eu une incidence sur la situation dans les fabriques ?**

Indirectement, oui, car les hostilités ont évidemment eu des conséquences sur la crise économique. Parmi les employé·e·s des fabriques, il y a des personnes qui ont été expulsées de Crimée pendant la guerre. À la différence des locaux, qui ont leur propre maison depuis l'ère soviétique, les travailleuses et travailleurs déplacés doivent payer un loyer pour se loger et sont donc d'au-

tant plus disposés à accepter un salaire de misère. La plupart des usines cherchent spécifiquement à recruter ce type de personnes.

**Quand vous avez présenté les conclusions de votre enquête en Ukraine, les médias les ont bien relayées. Il semble donc que la thématique suscite un intérêt.**

**Y a-t-il aussi eu des réactions dans le monde politique ?**

Non, à ce jour aucune. La politique ukrainienne est très particulière. Elle tourne autour d'une campagne électorale permanente. Et depuis la crise, l'ensemble du paysage politique s'est radicalisé. Les groupes et mouvements de gauche sont de plus en plus marginalisés.

**Vois-tu donc dans ton travail de recherche une forme de militantisme politique ?**

Oui, clairement. À l'heure actuelle, les quelques rares acteurs qui s'engagent à nos côtés pour défendre les droits du personnel des fabriques ont peu de pouvoir. Nous espérons que cela va changer. Nos messages sont en contradiction avec le discours politique et économique dominant dans notre pays. Un de mes principaux objectifs personnels est de réorienter ce discours autant que possible, et de montrer aux politiques et à la population à quel point il est urgent d'augmenter les salaires.

**Dans le rapport auquel tu as contribué, vous demandez des grandes marques qu'elles versent un salaire vital au personnel des fabriques. Selon vos calculs, celui-ci s'élèverait à 477 euros par mois, soit plus de**

---



**Oksana Dutchak** : née en 1987, Oksana Dutchak a étudié la sociologie et l'anthropologie sociale, et travaille aujourd'hui comme chercheuse indépendante à Kiev. Avec deux collègues, elle a mené en février et mars 2017, pour la Campagne Clean Clothes, plus de trente entretiens avec des travailleurs et travailleuses du secteur textile en Ukraine.





## Quand le salaire couvre tout juste la facture d'électricité

La Campagne Clean Clothes, coordonnée en Suisse par Public Eye, le répète depuis plusieurs années : la mention « **Made in Europe** » ne signifie aucunement que les chaussures ou vêtements aient été fabriqués dans de bonnes conditions, comme en témoigne un nouveau rapport publié en novembre 2017. En **Hongrie, en Serbie et en Ukraine**, plus de cent travailleuses et travailleurs ont été interrogés – loin de leur usine, pour garantir leur anonymat et leur sécurité. Mais parmi les personnes approchées, bon nombre ont préféré garder le silence, par peur de perdre leur seule et unique possibilité d'emploi dans la région.

En Ukraine, environ **220 000 personnes** travaillent officiellement ou non dans des fabriques de vêtements et de chaussures qui approvisionnent des marques comme **Adidas, Esprit, Hugo Boss ou s.Oliver**. L'Allemagne est le principal marché de destination de ces produits, et importe plus d'un tiers des vêtements « fabriqués en Ukraine ». Le salaire minimum légal en Ukraine s'élevait début 2017 à **89 euros par mois**. En moyenne, les personnes interrogées touchent 96 euros par mois, certaines n'atteignant même pas le niveau du salaire minimum légal sans faire d'heures supplémentaires.

Le **fabricant suisse de sous-vêtements Triumph** fait par exemple fabriquer ses articles depuis plusieurs années dans une fabrique ukrainienne où, selon les enquêtes menées par la Campagne Clean Clothes, plus de la moitié du personnel **perçoit moins que le salaire minimum légal sans faire d'heures supplémentaires**. Une des employées interrogées raconte : « Ma famille doit **payer 86 euros par mois pour l'eau et l'électricité**. » Ce montant est presque équivalent au salaire minimum légal. Une autre confie : « On ne mange pas toujours à notre faim. »

Un salaire vital, permettant de couvrir les besoins fondamentaux d'une famille, devrait s'élever en Ukraine à 477 euros par mois – soit plus de **cinq fois** le salaire minimum légal actuellement en vigueur. En Serbie et en Hongrie, la situation du personnel des usines de vêtements et de chaussures est similaire : le salaire devrait être **trois à six fois** plus élevé pour couvrir les besoins fondamentaux d'une famille. Pour la plupart des personnes interrogées, les bas salaires sont le plus grave problème dans les usines. Nombre d'entre elles déplorent en outre des **chaleurs difficilement supportables** dans les ateliers en été. « Ils attendent que l'on s'écroule à notre poste de travail pour enclencher l'air conditionné », s'emporte une ouvrière serbe.

**cinq fois le salaire minimum légal actuel. Une telle revendication n'est-elle pas illusoire ?**

Nous estimons que les marques ont la responsabilité de verser un salaire suffisant pour vivre. Notre revendication vise aussi à montrer l'écart entre ce que perçoit le personnel des usines et le revenu dont il aurait besoin pour vivre. La responsabilité repose sans aucun doute sur les marques, à qui il revient au moins de prendre de premières mesures pour qu'un meilleur salaire soit versé au personnel des usines. Car ce système leur permet de dégager des profits considérables.

**Tu considères que les grandes marques de la mode sont les principales responsables. Mais en tant que consommateurs et consommatrices, n'avons-nous pas aussi une part de responsabilité ?**

Nous n'avons pas les mêmes possibilités. Les consommateurs et consommatrices peuvent exercer une pression sur les marques et les faire réagir, ce qu'elles font parfois – si ce n'est pas par conscience de leur responsabilité sociale, c'est la plupart du temps pour soigner leur image. Mais je me demande si cette approche peut permettre un véritable changement structurel sans que des conventions internationales contraignantes soient mises en œuvre. Mais élaborer ce cadre juridique est un processus long et complexe.

**En Suisse, nous allons bientôt voter sur l'initiative pour des multinationales responsables, qui prévoit d'entériner dans le droit suisse les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.**

Cette démarche va dans la bonne direction. Les principes directeurs de l'ONU font partie des directives internationales progressistes, et il est sans aucun doute possible et nécessaire de les entériner dans le droit national.

**Penses-tu qu'il est possible de changer fondamentalement les conditions de travail dans les fabriques de vêtements ?**

Pendant longtemps, les multinationales ont renié toute responsabilité sur leur chaîne d'approvisionnement. Aujourd'hui, elles reviennent de plus en plus sur cette position. Mais la plupart du temps, elles se contentent de remédier à un abus ici ou là, pendant que de nouveaux sont perpétrés sur d'autres sites. Je sais qu'il y a des marques qui cherchent à produire différemment, de façon solidaire et durable. Mais dans le système économique actuel axé sur la maximisation des profits, une telle approche n'est possible que dans des secteurs de niche. Or le capitalisme n'a pas été créé du jour au lendemain. Il est composé de plusieurs niches qui se sont rassemblées pour former un système. Et peut-être que la forme actuelle du capitalisme sera un jour remplacée par un système composé de toutes les niches qui existent aujourd'hui.

## En Turquie, les grandes marques face à leurs responsabilités

**Dans une fabrique d'Istanbul, plus de 150 personnes fabriquaient des vêtements pour Zara, Mango et Next – jusqu'à ce que leur chef disparaisse du jour au lendemain. Aujourd'hui, personne ne veut leur verser les salaires qui leur sont dus. Un vaste soutien s'est mobilisé pour leur cause.**

À l'été 2016, à Istanbul, 140 travailleurs et travailleuses du textile ont perdu du jour au lendemain leur emploi auprès de Bravo, une usine qui fabriquait des vêtements pour les marques espagnoles Zara et Mango, ainsi que pour la chaîne de magasins britannique Next. Depuis le début de l'année 2016, les salaires avaient systématiquement été versés avec beaucoup de retard. Fin juillet, le chef de la fabrique a pris le large sans crier gare, les machines ont été confisquées et les locaux ont été évacués.

### Une année de négociations

Depuis lors, le personnel de l'usine lutte pour réclamer les trois mois de salaire et les indemnités de licenciement qui lui sont dus. Il réclame une indemnisation aux trois marques que l'usine approvisionnait. Les trois quarts de la production étaient destinés à Zara, la chaîne de magasins d'Amancio Ortega, l'une des plus grosses fortunes du monde. Mais Zara n'est toujours pas disposée à compenser les pertes de revenus, et ce pas plus que Mango ou Next. Après plus d'une année de négociations, les trois marques ont seulement proposé de verser moins d'un tiers du montant dû au personnel de Bravo.

### 300 000 personnes s'indignent

Cette situation est tout à fait inacceptable. Avec le soutien de la Campagne Clean Clothes, le personnel de l'usine s'est rendu dans des filiales de Zara à Istanbul et a disséminé dans les rayons des messages tels que : « J'ai fabriqué le produit que vous voulez acheter, mais j'attends encore mon salaire. » Les journaux de nombreux pays ont relaté l'action. Une pétition pour exiger des marques qu'elles versent les salaires dus a en outre rencontré un franc succès, puisque près de 300 000 personnes l'ont signée. Les trois marques se laisseront-elles ainsi convaincre de verser une infime partie de leur chiffre d'affaires à celles et ceux qui fabriquaient leurs vêtements ?





# Le lobbying toxique de Syngenta

En novembre dernier, Syngenta a organisé la visite d'un influent groupe de parlementaires brésiliens. Objectif : promouvoir ses pesticides toxiques, dont certains – comme le paraquat – sont interdits en Suisse. La délégation devait être reçue par les autorités helvétiques. Mais la visite a été annulée à la dernière minute au vu de la présence de Public Eye et Multiwatch.

LAURENT GABERELL

En cette matinée de novembre, une légère brume enveloppe encore la banlieue bernoise. À 9 h 20, un minibus aux vitres teintées débouche sur l'Einsteinstrasse et se range devant le numéro 2. À l'intérieur : huit parlementaires brésiliens accompagnés de représentants du géant suisse des pesticides, Syngenta. Ils sont attendus par Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'État à la formation, la recherche et l'innovation. La tenue de cette rencontre en principe discrète a fuité : une vingtaine de protestataires accueillent la délégation avec banderoles, pancartes et slogans. Après quelques minutes de flottement, le chauffeur décide de rebrousser chemin. Le minibus ne reviendra pas. La présence de Public Eye et Multiwatch a fait capoter la réunion.

## Le Brésil, un marché très lucratif

Les parlementaires brésiliens participaient à un voyage de cinq jours organisé par la Chambre de commerce Suisse-Brésil pour « découvrir les recettes du succès de la Suisse en matière d'innovation ». Voilà pour la version officielle. Des documents confidentiels en notre possession montrent que

c'est en réalité Syngenta qui est à la manœuvre. Son but ? Continuer à vendre ses pesticides toxiques au Brésil.

Car deux mois plus tôt, l'Agence de surveillance sanitaire brésilienne (Anvisa) a décidé d'interdire l'utilisation du paraquat en raison des nombreux cas d'empoisonnements, de ses liens avérés avec la maladie de Parkinson et de son potentiel mutagène. Une mauvaise nouvelle pour Syngenta qui réalise la moitié de ses ventes de paraquat au Brésil ! D'autant que d'autres pesticides commercialisés par le géant bâlois sont en cours de réévaluation et pourraient subir le même sort. L'Anvisa réévalue actuellement le glyphosate, un autre herbicide qui rapporte à Syngenta, dans ce pays uniquement, 150 millions de francs chaque année. En clair, l'État lusophone, qui a poussé le modèle agro-industriel à son paroxysme, revêt une importance stratégique. De fait, Syngenta y réalise 20 % de ses ventes de pesticides, soit environ 2 milliards par an.

## Des parlementaires triés sur le volet

Face à de tels enjeux, rien n'est laissé au hasard. Syngenta organise la riposte et s'active en coulisses pour pousser



les autorités brésiliennes à revenir sur l'interdiction du paraquat. De toute évidence, la visite des huit parlementaires à Berne s'inscrit dans cette contre-offensive.

Nous avons pu consulter un document interne estampillé du sceau de Syngenta qui montre que c'est le géant bâlois qui a – soigneusement – sélectionné les parlementaires. Tous occupent des postes clés sur les questions agricoles. Et la plupart sont membres de la *Bancada ruralista*, le lobby de l'agro-industrie au parlement brésilien.

Ce groupe puissant a récemment monnayé son soutien au président Michel Temer. En échange d'un assouplissement des normes régissant la lutte contre l'esclavage moderne et d'une réduction des zones protégées dans la forêt amazonienne, *Bancada ruralista* a fait obstacle à l'ouverture d'un procès contre le président pour corruption devant la Cour suprême brésilienne.

La *Bancada ruralista* a déjà joué un rôle décisif pour conduire l'Anvisa à revoir ses ambitions à la baisse, parvenant à repousser l'interdiction du paraquat à 2020. L'administration devra en outre réévaluer sa décision si, dans l'intervalle, de nouvelles études démontrant l'innocuité de l'herbicide étaient publiées.

Le lobby est enfin à l'origine d'un projet de loi visant à retirer à l'Anvisa une grande partie de ses compétences en matière d'homologation des pesticides. Celles-ci reviendraient au ministère de l'Agriculture, dirigé par Blairo Maggi, surnommé le « roi du soja » et actuellement sous enquête pour des soupçons de corruption, blanchiment d'argent et participation à une organisation criminelle.

#### Un « double standard » inacceptable

Au programme du séjour des parlementaires en Suisse : excursion au World Food System Center de l'EPFZ, où Syngenta finance une chaire controversée en « agroécosystèmes durables » et de son site de développement de nouveaux pesticides à Stein. Voilà pour la partie officielle. On ne saura rien des discussions tenues dans les salons feutrés de l'hôtel Marriott à Zurich (chambres à partir de 368 francs la nuit), où la délégation était logée.

Selon les documents en notre possession, la Confédération a officiellement soutenu l'organisation de ce voyage. Les autorités helvétiques participent ainsi au lobbying de Syngenta, dont le but avéré est de continuer à vendre ses pesticides au Brésil, alors que certains sont pourtant interdits de vente en Suisse en raison de leur haute toxicité. Un « double standard » inacceptable que dénonce la Campagne brésilienne contre les agrottoxiques dans une lettre ouverte adressée au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. En décembre, la conseillère nationale genevoise Lisa Mazzone (Les Verts) a interpellé le Conseil fédéral pour qu'il s'explique sur le soutien de la Suisse au lobbying de Syngenta.



Notre action de protestation contre le soutien de la Suisse aux activités de lobbying de Syngenta a eu un effet immédiat...



# Rendez-vous devant les urnes !

Une initiative populaire a toujours trois étapes : une première au Conseil fédéral, une deuxième au Parlement, et enfin une troisième devant la population. Un contre-projet reprenant les principaux points de l'initiative a occasionné de vives discussions en commission, avant d'être finalement rejeté. Avec le refus de ce contre-projet prometteur, la campagne de votation entre dans sa dernière étape.

**ANDREAS MISSBACH**

Le 13 novembre dernier, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a pris une décision qui en a surpris plus d'un : avec huit voix contre une, elle s'est prononcée en faveur d'un contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables, en précisant que celui-ci devrait reprendre les principaux points de l'initiative – malgré une remise en cause de la responsabilité des entreprises dans les violations de droits humains. Pour Public Eye et ses partenaires de la coalition, cette bonne nouvelle n'était pas si surprenante. Déjà à l'automne passé, certaines entreprises et représentants des partis bourgeois s'étaient déclarés favorables à un contre-projet.

Nous avons eu maintes occasions de réfuter les fausses vérités colportées par le lobby patronal au sujet de l'initiative, comme par exemple l'ineptie selon laquelle toutes les PME devraient assumer la responsabilité de leurs fournisseurs et des fournisseurs de leurs fournisseurs. Dans le cadre de la consultation qui a précédé la décision de la commission du Conseil des États, l'ancien conseiller tessinois aux États Dick Marty (PLR), coprésident du comité d'initiative, et Urs Rybi de Public Eye ont expliqué le texte de l'initiative et les interprétations déformées dont il a fait l'objet. Et même John Ruggie, auteur des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, s'est prononcé en faveur d'un contre-projet dans un courrier adressé aux membres de la commission.

## Un vaste soutien en faveur de l'initiative

La nervosité des milieux d'affaires et des partis bourgeois a été alimentée par un sondage attestant de la vaste sympathie que l'initiative suscite auprès de la population. Parmi les personnes interrogées, 77 % se sont déclarées en faveur de l'initiative et seules 17 % ont rejeté la notion de responsabilité aggravée en cas de violation de droits humains, sujet âprement discuté.

Pour Economiesuisse, la proposition du Conseil des États irait trop loin, et le principal lobby patronal s'est donc évertué à convaincre le Conseil national de la rejeter. Mais les importants efforts que nous avons déployés n'ont pas été vains, puisque les entreprises ne sont pas parvenues à former un front unique. Une des principales associations faitières des milieux économiques,

le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM), a exprimé son soutien en faveur d'un contre-projet.

## Migros et Ikea pour un contre-projet

Même Migros et Ikea Suisse se sont exprimées en faveur d'un contre-projet, cette dernière ayant écrit aux parlementaires pour leur indiquer qu'elle s'engage déjà contre toute violation de droits humains sur sa chaîne d'approvisionnement. La société a même contredit le mantra de l'approche volontaire, si cher au Conseil fédéral et au lobby des milieux économiques : « Selon nous, l'approche volontaire ne peut pas suffire pour assurer que toutes les entreprises prennent les mesures nécessaires. » Les initiants étaient pourtant prêts au compromis et envisageaient le retrait de l'initiative dans le cadre d'une discussion constructive et d'un processus législatif solide.

Mais le lobbying offensif mené par Economiesuisse aura porté ses fruits, puisque le contre-projet a été rejeté au sein de la commission du Conseil national par une courte majorité de l'UDC et du PLR, avec 14 voix contre 11.

## Prêts pour la campagne

La commission du Conseil des États doit de nouveau se pencher sur le contre-projet, mais au vu des délais impartis pour le traitement de l'initiative, il est peu probable que celui-ci soit approuvé. Tout porte donc à croire que la votation aura lieu dès novembre 2018. Nous sommes prêts pour la campagne et les soutiens que nous avons obtenus pour le contre-projet devraient contribuer à une meilleure information du grand public. Comme l'a résumé Dick Marty : « L'obstination pratiquée par Economiesuisse n'est en aucun cas emblématique de toutes les entreprises. La préparation de la campagne de votation bat son plein et nous sommes optimistes quant à son issue. Nous observons en effet un soutien croissant de la part des citoyens et du monde des affaires. »

# Une menace pour la pluralité de l'information

Une suppression de toute forme de financement public, comme le prévoit l'initiative « No Billag », représente une grave menace pour la pluralité de l'information. Dans un contexte de crise des médias, une acceptation de l'initiative serait une véritable catastrophe, aussi pour les organisations de la société civile comme Public Eye, déjà fortement affectées par l'appauvrissement de l'espace médiatique.

OLIVER CLASSEN

« La Tribune de Genève et 24Heures fusionnent leurs rédactions », « Le groupe de médias de Christoph Blocher rachète des journaux gratuits », « Les rédactions régionales de NZZ et AZ Medien fusionnent » : les annonces de fusions et de restructurations dans la presse suisse se suivent à un rythme effréné. Et rien ne semble arrêter ce mouvement de concentration. Comme l'a annoncé récemment le CEO de Ringier, Marc Walder : « Ça va saigner encore plus ». La presse suisse est désormais dominée par six grands groupes pour lesquels le journalisme est devenu une activité « accessoire » ou qui sont d'abord motivés par des intérêts politiques. Avec le recul drastique des recettes publicitaires, les éditeurs réduisent sans cesse les effectifs – souvent au détriment du travail de recherche approfondi sur des sujets particulièrement importants pour les organisations comme Public Eye, qui effectuent un travail d'enquête sur le respect des droits humains par les entreprises.

## Des arguments populistes

Dans ce contexte, l'initiative « No Billag », qui sera soumise à votation le 4 mars prochain, n'est autre qu'une attaque en règle contre l'un des piliers de notre démocratie directe – dont le fonctionnement repose sur la pluralité de l'information. Car sans médias de qualité, difficile de prendre des décisions informées, notamment lorsqu'il s'agit de se prononcer sur les préoccupations de la société civile suisse. Or qui peut garantir une information de qualité dans les quatre régions linguistiques du pays, si ce n'est un service public financé par la collectivité, comme l'est la SSR ? Critiquée pour leurs « tendances gauchistes » par les initiants, les émissions de la SSR sont pourtant différenciées et reflètent la pluralité de notre pays, comme nous avons souvent pu en faire l'expérience. Cet argument fallacieux est surtout révélateur de la « tendance populiste » des partisans de « No Billag ». Une chose est sûre : les ONG sont

aussi tributaires de l'indépendance et de la compétence des médias. Et ce non seulement pour que leurs préoccupations soient entendues, mais aussi pour que leur travail puisse être soumis à une critique objective.

## Les minorités bafouées

Au-delà de l'importance du service public pour la société civile, la destruction souhaitée de la SSR s'attaque aux fondements du fédéralisme. En effet, « No Billag » demande la suppression de tous les articles de la Constitution qui stipulent que la radio et la télévision doivent contribuer « à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement ». Avec la privatisation totale du paysage médiatique, ces exigences ne seraient plus garanties. En outre, l'initiative porterait atteinte au principe de protection des minorités, essentiel à la cohésion nationale. Grâce à ses subventions, la SSR contribue à l'équilibre entre les régions linguistiques : sur les 70 % de la redevance encaissés en Suisse alémanique, seuls 45 % sont conservés, le reste alimentant les stations de radio et de télévision en Suisse romande et au Tessin.

## Un Non ferme et résolu

Pour la Suisse romande et le Tessin, déjà touchés de plein fouet par la crise de la presse, un nouveau recul de la diversité et de la qualité des médias serait une catastrophe. Au niveau national, une mise aux enchères sans conditions des concessions, attribuées au plus offrant, comme le prévoit « No Billag », ouvrirait inéluctablement la porte aux magnats milliardaires de l'audiovisuel, comme c'est le cas aujourd'hui aux États-Unis. Espérons que cette sombre perspective réussira à convaincre même les plus virulents détracteurs de la SSR à rejeter l'initiative d'un Non ferme et résolu.





## THE TRUE COST

WHO PAYS THE PRICE FOR OUR CLOTHING?

### Le véritable prix de la mode éphémère : projection et débat le 8 février à Lausanne

Quatre dollars le t-shirt, une bonne affaire ? Pas pour tout le monde. *The True Cost* dénonce l'impact dévastateur de l'industrie de la mode sur l'environnement et les conditions d'existence des couturiers et des couturières.

Le groupe régional Vaud de Public Eye vous invite à découvrir ce documentaire alarmant réalisé par Andrew Morgan, **le jeudi 8 février 2018, à 20 h, au cinéma Oblò** (avenue de France 9, à Lausanne).

La projection sera suivie d'une discussion avec Géraldine Viret, porte-parole de Public Eye.

**Plus d'infos : [publiceye.ch/fr/evenements](http://publiceye.ch/fr/evenements)**

Depuis cinquante ans, l'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises sur les pays pauvres. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Forte du soutien de ses quelque 25 000 membres, Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne,  
tél. +41 (0)21 620 03 03, [contact@publiceye.ch](mailto:contact@publiceye.ch), compte postal 10-10813-5

[www.publiceye.ch](http://www.publiceye.ch)

@PublicEyeSuisse PublicEyeSuisse @publiceye.ch



Pour un monde plus juste

50 ANS

Public Eye

Déclaration de Berne